

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		29
Absents représentés		10
Absents excusés		4
Absents non excusés		6

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DIX AVRIL à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-SEPT MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire, MARCHAND, Mmes BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX (à partir du vœu 1), Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOOUT, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du vœu 2), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mme DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET (à partir du vœu 1), MM. KHALED, MRAIDI, Mme BOUFALA, MM. THOMAS, MALHEIRO, Mme HALLAF-ISAMBERT (à partir du vœu 1), M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI (à partir du vœu 1), Mme LE FRANC (à partir du vœu 1), M. FOURDRIGNIER (à partir du vœu 1), Mme OUABBAS, conseillère municipale (à partir du vœu 2), Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. Spiro (à partir du point 1),
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOOUT,
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (à partir du vœu 1),

ABSENTS EXCUSES

Mme BLONDET, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. BADI, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. BAMBA, conseiller municipal,

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du vœu 1),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. AUBRY, conseiller municipal,
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(unanimité)

LE CONSEIL,

/ ADOPTE le vœu relatif à la dégradation des conditions d'enseignement dans les écoles publiques d'Ivry présenté par Fabienne Oudart au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(unanimité)

/ ENTEND la question relative à la pollution générée par le Sycotom posée par Philippe Hardouin et Sheerazed Boulkroun au nom du groupe « Ivry en commun ».

/ ADOPTE le vœu « *Nous défendons les sciences car elles sont un bien commun de l'Humanité* » présenté par Marie Pieron au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(unanimité)

1A/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal.

(par 39 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

1B/ ADOPTE le budget primitif du budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2025.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

1C/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2025.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

1D/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2025.

(unanimité)

1E / ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2025.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

1F/ FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

DESIGNATION DES TAXES

TAUX DEFINITIVEMENT FIXE

- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 47,82 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties53,74 %
- ⇒ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ..20,38 %

(unanimité)

10/ DECIDE d'entrer dans le capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dénommée « Coopérative Ivryenne de Handball », pour un montant de 3 700 €, équivalent à 74 parts sociales, APPROUVE les statuts de la SCIC et DESIGNER M. Philippe BOUYSSOU comme représentant de la Ville au Conseil d'administration de la SCIC ainsi qu'à l'Assemblée générale, au sein du collège la concernant.

(unanimité)

2/ APPROUVE la convention d'objectif et de financement (COF) n° 202200712 avec la Caf du Val -de-Marne relative à la subvention de soutien pour les formations au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) et aux séjours vacances, ainsi que son avenant n°1 relatif aux modalités de calcul de la subvention pour les séjours vacances, et son avenant relatif à l'intégration des nouvelles mesures prévues dans le COG 2023-2027, et **APPROUVE** la convention d'objectif et de financement (COF) n° 202200712 avec la Caf du Val -de-Marne relative au pilotage du projet de territoire / chargé de coopération CTG.

(unanimité)

3/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière calculée sur le montant H.T. du coût des travaux de rénovation et d'acquisition de matériel et mobilier des accueils de loisirs sans hébergement péri et extrascolaires (ALSH) ainsi que des locaux mutualisés avec l'Education nationale du groupe scolaire l'Orme au Chat.

(unanimité)

4/ APPROUVE le renouvellement de la convention entre la Ville, l'Education Nationale et la société ODE, relative à la protection des données personnelles pour l'utilisation d'un ENT dans les écoles de la Commune.

(par 44 voix pour et 1 abstention : M. BUCH)

5/ APPROUVE l'adhésion de la Ville au groupement de commande porté par la Région académique Ile-de-France pour l'acquisition d'un ENT 1^{er} degré pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

(par 44 voix pour et 1 abstention : M. BUCH)

6/ DECIDE la création du tarif pour les structures pré-adolescents dans la continuité des activités jeunesse et des animations de quartier comme suit :

Tarif adhésion jeunesse	QF 10	Autres QF
	2€ adhésion annuelle	5€ adhésion annuelle
Si aucune adhésion à la maison de la jeunesse	3€ par période de vacances (Structure pré-adolescents ou ADQ)	6€ par période de vacances (Structure pré-adolescents ou ADQ)
Tarif extérieur hors adhésion jeunesse par période de vacances scolaires	4€	10€

INDIQUE que le tarif est valable jusqu'au 31 août 2025, et **MODIFIE** le tarif de l'adhésion jeunesse pour le QF à 10 à 2€ au lieu de 2,50€ pour être en cohérence avec la tarification aux autres activités municipales

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

7/ APPROUVE la Charte des Promeneurs du Net.

(unanimité)

8/ DECIDE d'octroyer une subvention à l'association GMT 94 d'une montant de 10 000 € pour le projet susvisé.

(unanimité)

9/ APPROUVE la subvention à la FSGT Val-de-Marne, d'un montant de 9 000 €.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

11/ APPROUVE la convention pour l'année 2025 avec l'association SOS MNS afin d'assurer la continuité du service public au sein de l'installation nautique de la Ville, **PRECISE** que la cotisation annuelle serait de 190 € pour 150 heures annuelles, **INDIQUE** que le montant estimé des dépenses correspondant à 150 heures de de vacances de surveillance de baignade s'élève à 4 220 €.

(unanimité)

12A/ APPROUVE la convention d'objectifs 2025/2026/2027 avec l'Union Sportive Ivry Football.

(par 40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, RHOUMA)

12B/ APPROUVE la convention annuelle d'objectifs 2025 avec l'Union Sportive Ivry Basketball.

(unanimité)

12C/ APPROUVE la convention annuelle d'objectifs 2025 avec l'Union Sportive Ivry Athlétisme.

(unanimité)

12D/ APPROUVE la convention annuelle d'objectifs 2025 avec l'association Ivry Judo.

(unanimité)

12E/ APPROUVE la convention annuelle d'objectifs 2025 avec l'Association Multisports d'Ivry.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

13/ APPROUVE l'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association Union Sportive d'Ivry Football d'un immeuble situé 10 rue Robespierre à Ivry-sur-Seine (94200).

(par 44 voix pour et 1 voix contre : M. RHOUMA)

14/ APPROUVE l'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'Association Multisports d'Ivry (AMI) de biens immobiliers situés 67/71, avenue Danielle Casanova et 1, rue Lucien Selva à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

15/ DECIDE de faire la demande d'adhésion à l'association TRAM Réseau art contemporain Paris/Ile-de-France, **APPROUVE** les statuts, le règlement intérieur de l'association et la procédure d'adhésion, et **DECIDE** de désigner le responsable de la structure membre, en l'occurrence le Chef du service arts plastiques / Directeur de la Galerie Fernand Léger comme représentant de la Ville au sein de TRAM.

(unanimité)

16/ DECIDE de faire la demande d'adhésion à l'association BLA ! Association nationale des professionnel.les de la médiation en art contemporain, **APPROUVE** les statuts et le règlement intérieur de l'association, et **DECIDE** de désigner la médiatrice de la Galerie Fernand Léger comme représentante de la Ville au sein de BLA !

(unanimité)

17/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'association Les Bergers en Scène, **PRECISE** que le montant de la contribution communale pour l'année 2025 s'élève à 123 734 € - soit 130 000 € de subvention pour l'année 2025 de laquelle sont déduits 6 266 € d'accès à la restauration scolaire en 2024 - et à 65 999,93 € d'avance de l'intervention de la CAF, au titre de la CTG (convention territoriale globale), pour l'association les Bergers en Scène, et **PRECISE** que la Ville intervient dans le cadre de la Colo Chaillot de l'association des Bergers en scène aux Mathes, en mettant à disposition le site, le véhicule 9 places et 2394,5 € sur le tarif du séjour correspondant à la prise en charge pour les Bergers des frais de personnel, de ménage et du linge de maison et pour les deux artistes de Chaillot ces mêmes charges ainsi que les repas.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

18/ DECIDE l'adoption des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 avec une augmentation de 2% pour les tarifs au quotient familial des activités culturelles avec une application du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

19/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec le Théâtre des Quartiers d'Ivry – Centre Dramatique National du Val-de-Marne engageant la Ville pour un montant annuel de subvention de 740 659 € sous réserve du vote annuel des crédits.

(unanimité)

20/ APPROUVE la convention entre la Fondation du patrimoine et la ville d'Ivry-sur-Seine pour une contribution de 80 000 €, ainsi que la convention entre la Fondation du patrimoine et la ville d'Ivry-sur-Seine pour une contribution de 100 000 € de la Fondation AXA, dans le cadre du projet relatif aux caves/carrières Delacroix.

(unanimité)

21/ APPROUVE la convention avec le Consulat général de France à Jérusalem permettant le versement d'une contribution de l'Etat à la Ville de 6 500 € pour l'accueil d'une artiste résidente palestinienne, ainsi que la convention tripartite de résidence entre l'artiste palestinienne Aseel ALJABERI, le Consulat général de France à Jérusalem et la ville d'Ivry-sur-Seine, dans le cadre du programme SAWA SAWA.

(par 41 voix pour et 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

22/ APPROUVE la convention de partenariat annuel avec « L'ASSOCIATION PLUS DE SONS » dans le cadre de l'inscription du Hangar à la huitième édition de l'opération Première Seine.

(unanimité)

23/ APPROUVE la convention de partenariat annuel avec Le Lycée Fernand Léger dans le cadre du projet de comédie musicale monté à son initiative avec le Hangar.

(unanimité)

24/ APPROUVE la convention de partenariat avec la Fondation Falret en vue de l'action « Révisions zen ! ».

(unanimité)

25/ APPROUVE la convention de partenariat entre la ville d'Ivry-sur-Seine et l'association Ikambere, relative à la prise en charge de la santé des femmes en situation de précarité.

(unanimité)

26/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention sur les modalités d'échanges et de coopération avec le Groupement de Coopération Sanitaire Laboratoire des Centres de Santé & Hôpitaux (GCS LCSH) d'Ile-de-France, relatif à l'envoi postal des résultats d'analyses biologiques des patients.

(unanimité)

27/ APPROUVE la convention de financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion, ainsi que la sécurité sanitaire, avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, portant sur sa participation financière au projet de vaccinations gratuites mené par la Ville en 2024 par le biais de son Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

28/ DECIDE d'actualiser l'offre de soins en cardiologie proposée par le Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe et de fixer le tarif hors nomenclature de pose et dépose du holter tensionnel à 25,00 €.

(unanimité)

29/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM Toit et Joie à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 2 530 000 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de l'acquisition/amélioration du 10, rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine pour la création de 12 Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT).

(unanimité)

30A/ MODIFIE l'article 1 de la précédente délibération du 19 décembre 2024 en ces termes : « *ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat OPH du Val de Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°163815 d'un montant total de 12 882 393 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 62 logements locatifs sociaux du lot 4G1B de la Zac Ivry Confluences sis rue Maurice Gunsbourg et quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine.* » et **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt.

(par 39 voix pour et 6 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

30B/ MODIFIE l'article 1 de la précédente délibération du 19 décembre 2024 en ces termes : « *ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°164219 d'un montant total de 14 637 801 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 71 logements locatifs sociaux du lot 4G1C de la Zac Ivry Confluences sis rue Maurice Gunsbourg et quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine.* » et **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt.

(par 39 voix pour et 6 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

30C/ MODIFIE l'article 1 de la précédente délibération du 19 décembre 2024 en ces termes : « ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°163895 d'un montant total de 13 729 870 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 69 logements locatifs sociaux du lot 4G4 de la Zac Ivry Confluences sis rue Maurice Gunsbourg et quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine. » et APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt.

(par 39 voix pour et 6 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

31/ DECIDE la création des emplois suivants :

- 4 emplois d'attaché territorial
- 1 emploi d'ingénieur territorial
- 2 emplois de rédacteur territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial
- 5 emplois de rédacteur principal 2^e classe territorial
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal 2^e classe territorial
- 3 emplois de techniciens territoriaux principaux 2^e classe territorial

la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe territorial
- 5 emplois de rédacteur territorial
- 1 emploi d'adjoint d'animation territorial
- 3 emplois de technicien territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif
- 8 emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

et FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché territorial	112	116
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	160	159
Rédacteur	65	62
Adjoint administratif	76	76
Rédacteur principal 2 ^e classe	30	35
Adjoint d'animation	88	87
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	46	47
Technicien	23	20
Technicien principal 2 ^e classe	23	26

Ingénieur	26	27
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	224	216

(par 39 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

32/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 70 mois d'adjoint technique,
- 23 mois d'éducateur des activités physiques et sportives,
- 38 mois d'adjoint d'animation,
- 3,5 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois d'animateur,

la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 30 mois d'adjoint administratif,
- 15 mois d'adjoint technique,
- 15 mois d'adjoint d'animation,
- 6 mois de rédacteur,
- 3 mois d'auxiliaire de puériculture,
- 6 mois de psychologue,

Et que les recrutements des agents mentionnés aux articles 1 et 2 seront effectués par voie de contrat à durée déterminée (CDD), dans le respect des articles L. 332-23 et suivants du Code général de la fonction publique.

(par 43 voix pour et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

33/ DIT que la rémunération des trois premiers mois du congé de maladie ordinaire est maintenue à 100% pour les agents communaux après le 1^{er} mars 2025.

(unanimité)

34/ INSTAURE une part « régie » dans l'Indemnité des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions de régisseur de régies de recettes et/ou d'avances.

(unanimité)

35/ APPROUVE la convention d'objectifs 2025 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC).

(unanimité)

36A/ FIXE, pour 2025, la répartition des subventions aux diverses associations d'intérêt local de la Ville.

(par 43 voix pour et 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER)

SAUF

Etal Solidaire

(par 42 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER et 1 abstention : M. RHOUMA)

Franco Kabyle Boumadene

(par 42 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER et 1 abstention : M. RHOUMA)

AARASD 94

(par 39 voix pour, 1 voix contre : Mme CHOUAF, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. GASSAMA, Mmes MANGIN, MISSLIN)

FNACA

(par 41 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme BERNARD, M. MOKRANI)

ULAC

(par 41 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme BERNARD, M. MOKRANI)

ARAC

(par 41 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme BERNARD, M. MOKRANI)

ANFFMRF

(par 43 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER)

SEMLH

(par 43 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER)

Collectif 3 R

(par 36 voix pour, 5 voix contre : Mme OUDART, MM. SPIRO, QUINET, Mme KIROUANE, M. BUCH, 3 abstentions : Mme OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, FAVIER, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme BOULKROUN)

La Rascasse - La Pagaille - La Recyclerie - Les Bokhalés

(par 42 voix pour, 2 abstentions : Mme OUABBAS, M. FOURDRIGNIER, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

36B/ FIXE, pour 2025, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes à caractère particulier de la Ville.

(par 41 voix pour et 4 abstentions : Mme OUABBAS, LE FRANC, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

SAUF

USI Football

(par 40 voix pour, 1 voix contre : M. RHOUMA, et 4 abstentions : Mme OUABBAS, LE FRANC, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

Union Locale CGT

(par 38 voix pour, 6 abstentions : Mme OUABBAS, LE FRANC, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUDART, KIROUANE, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme MEDEVILLE)

37/ APPROUVE la convention de mise à disposition au profit de l'association « Soli-cité » de la parcelle cadastrée section AB n°237 d'une superficie de 95 m², et correspondant à un espace de jardin partagé au square Toussaint-Louverture à Ivry-sur-Seine (94200).

(unanimité)

38/ APPROUVE le plan d'actions 2025 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2024-2026 signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94).

(par 44 voix pour et 1 voix contre : Mme KIROUANE)

39/ DESIGNE comme suit le nouveau membre du Conseil d'administration pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Ratiba MEDDAS : Monsieur Walid BADI.

(pas de vote)

40/ DESIGNE les représentants aux conseils d'écoles conformément au tableau ci-après :

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
HENRI BARBUSSE - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Ouissem GUESMI Nawel HALLAF-ISAMBERT	Guillaume SPIRO Nathalie LERUCH
DANIELLE CASANOVA - <i>MATERNELLE</i>	Atef RHOUMA	Nourdine KHALED
IRENE JOLIOT CURIE - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	Romain MARCHAND Rachel LALANDE Sarah MISSLIN	Audrey MEDEVILLE Coumba MACALOU Kheira FREIH-BENGABOU
EUGENIE COTTON - <i>MATERNELLE</i>	Marie PIERON	Kessa DIARRA
ALBERT EINSTEIN - <i>ELEMENTAIRE</i>	Fabienne OUDART	Méhadée BERNARD
PAUL LANGEVIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Nathalie LERUCH Mounia CHOUAF	Boukary GASSAMA Jean-Pierre FAVIER
MAKARENKO - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Mehrez MRAIDI Mehdi MOKRANI	Bernard PRIEUR Karim MASTOURI

GABRIEL PERI - <i>MATERNELLE</i>	Maryse DORRA	Philippe MALHEIRO
JACQUES PREVERT - <i>MATERNELLE</i>	Philippe MALHEIRO	Bernard PRIEUR
ROBESPIERRE - <i>MATERNELLE</i>	Clément PECQUEUX	Kessa DIARRA
JACQUES SOLOMON - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Kheira FREIH BENGABOU Rachel LALANDE	Nawel HALLAF-ISAMBERT Estelle BOUFALA
MAURICE THOREZ - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	Bernard PRIEUR Walid BADI Ghaïs BERTOUT-OURABAH	Walid BADI Estelle BOUFALA Mehrez MRAIDI
ORME AU CHAT - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Jean-Pierre FAVIER Claude MANGIN	Clément PECQUEUX Alain BUCH
DULCIE SEPTEMBER - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Jean-Pierre FAVIER Danièle GILIS	Walid BADI Romain MARCHAND
GUY MOQUET - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	CLAIRE BLONDET	Ouarda KIROUANE
ROSA PARKS - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	Guillaume SPIRO	Ouissem GUESMI
ROSALIND FRANKLIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Lydie RAËR Alain BUCH	Coumba MACALOU Louis-Paul THOMAS

ANNE SYLVESTRE - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	Alain BUCH	Louis-Paul THOMAS
--	------------	-------------------

(pas de vote)

41/ DESIGNNE comme suit les membres du Conseil municipal représentant la Commune à la Commission de suivi de site Ivry-Paris XIII :

Titulaires	Suppléants
Clément PECQUEUX	Guillaume SPIRO
Mounia CHOUIAF	Louis-Paul THOMAS
Kheira FREIH-BENGABOU	Ouissem GUESMI
Maryse DORRA	Alain BUCH
Yamina OUABBAS	Rachel LALANDE
Sheerazed BOULKROUN	Daviv FOURDRIGNIER

(pas de vote)

42/ACCORDE un mandat spécial à Sarah Misslin, Adjointe au Maire à l'espace public, à la tranquillité publique et à la prévention de la délinquance, pour se rendre à la conférence internationale du Forum Français pour la Sécurité Urbaine les 21 et 22 mai 2025 à Toulouse, et DECIDE que Madame Sarah Misslin sera accompagnée des conseillers municipaux ci-après nommés :

- Monsieur Philippe Hardouin,
- Monsieur Ouissem Guesmi.

et également accompagnée des agents municipaux ci-après :

- la responsable de service « prévention et lutte contre les incivilités »,
- le responsable de secteur « action de prévention et de médiation »,
- le responsable de secteur « prévention dans l'espace public »,
- le responsable du secteur « lutte contre les incivilités »,
- la directrice, pour la direction démocratie et action citoyenne,
- le directeur des espaces publics.

et ACCORDE un mandat spécial pour l'ensemble de la délégation et l'administration précitée concernant la conférence internationale du FFSU des 21 et 22 mai 2025 à Toulouse.

(par 41 voix pour, et 4 voix contre : Mme OUABBAS, LE FRANC, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

43A/ APPROUVE la nouvelle tarification de location des salles 2 à 5 de l'Espace Robespierre, incluant ceux applicables aux entreprises de l'ESS (hors associations ivryennes), à compter du 1^{er} mai 2025, comme suit :

SALLE 2 (80 personnes) superficie 109m2	Tarifs
---	---------------

Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes	
	380€
Particuliers non Ivryens	
	760€
Entreprises	
	792€

Structures ESS dont associations non ivryennes et hors associations ivryennes	
	396€
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers	
	41€

SALLE 3 (350 personnes) superficie 480m2	Tarifs
Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes	
	885€
Particuliers non Ivryens	
	1 771€
Entreprises	
	1 848€
Structures ESS dont associations non ivryennes et hors associations ivryennes	
	924€
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers	
	62€

SALLE 4 (50 personnes) superficie 69m2	Tarifs
Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes	
	292€
Particuliers non Ivryens	
	585€
Entreprises	
	610€
Structures ESS dont associations non ivryennes et hors associations ivryennes	
	305€
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers	
	41€

SALLE 5 (150 personnes) 177m2	Tarifs
Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes	
	524€
Particuliers non Ivryens	
	1 049€
Entreprises	
	1 094€
Structures ESS dont associations non ivryennes et hors associations ivryennes	
	547€
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers	
	62€

et DIT que les autres tarifs votés le 4 avril 2024 restent inchangés.

(unanimité)

43B/ APPROUVE la nouvelle tarification de location des équipements sportifs, applicable aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, à compter du 1^{er} mai 2025, comme suit :

Catégorie	Equipements	Rappel des tarifs habituels pour les entreprises, comités d'entreprises et organismes privés	Tarif ESS dont associations non ivryennes et hors associations ivryennes
Equipements nautiques	Bassin piscine municipale (grand bassin + petit bassin)	461,18 €	230,59 €
	Grand bassin	310,09 €	155,04 €
	Petit bassin	155,62 €	77,81 €
	Grand bassin - par ligne d'eau	94,28 €	47,14 €
Gymnases, salle d'escrime, tennis de table, bulle de tennis	Delaune, Epinettes, Gosnat, P. et M. Curie, Halle Gosnat, Lénine, A. Milliat, M. Ostermeyer	72,20 €	36,10 €
Salles de sport, salle de combat, gymnases scolaires et salles de musculation	Orme au chat, Marat, Barbusse Langevin, Joliot Curie, D. September, R. Parks, R. Franklin, Piscine Robespierre, P. et M. Curie, P. Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	38,62 €	19,31 €
Stades Créneau diurne (8h00 à 18h00)	Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	104,51 €	52,25 €
	Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	104,51 €	52,25 €
Stades Créneau nocturne (à partir de 18h00)	Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	209,01 €	104,50 €
	Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	209,01 €	104,50 €
Courts de tennis municipaux	Courts de tennis municipaux	20,04 €	10,02 €
Plateaux d'évolution	Ouverts au public	Gratuit	Gratuit

(unanimité)

44/ DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (AARASD) pour soutenir la « Marche pour la liberté » demandant la libération des prisonniers politique sahraouis et pour le droit de visite de Madame Claude Mangin-Asfari à son époux Naâma Asfari, et PRECISE que le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite association s'élève à 10 000 € pour le projet de « Marche pour la liberté ».

(par 37 voix pour, 4 voix contre : Mme OUABBAS, LE FRANC, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. GASSAMA, RHOUMA et Mmes CHOUAF, MANGIN)

45/ APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance suivants :

- responsabilité civile,
- protection juridique de la personne morale,
- risques statutaires,
- assistance rapatriement,
- tous risques expositions-instruments de musique,
- protection juridique des élus et agents,

de la Ville d'Ivry-sur-Seine et du CCAS d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

46/ DECIDE la création d'un comité éthique chargé d'évaluer l'impact du dispositif de vidéoverbalisation sur la commune d'Ivry-sur-Seine, et APPROUVE la composition du comité éthique, constitué de 11 membres titulaires et de 4 suppléants, tirés au sort selon des critères d'égalité, sous la présidence de l'adjoint.e au Maire en charge de la propreté de l'espace public, de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance.

(par 41 voix pour, et 4 abstentions : Mme OUABBAS, LE FRANC, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER)

47/ APPROUVE l'inscription de la Ville au réseau des « Refuges LPO » ayant pour objectif de valoriser les espaces de nature en ville.

(unanimité)

48/ DECIDE l'acquisition du lot de copropriété PL 06 à usage de commerce, sis 23 promenade Venise Gosnat, parcelles cadastrées section AN n° 268 et N n°268, copropriété du « Pont Lénine », dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette sis 97 avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine (94200), d'une superficie d'environ 38 m², libre de toute occupation au prix de 41.380,00€.

(par 43 voix pour, et 2 voix contre : M. HARDOUIN et Mme BOULKROUN)

49/ DECIDE l'acquisition du lot de copropriété 2021 à usage de réserve, parcelle cadastrée section AN n° 268, dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette à Ivry-sur-Seine (94200), copropriété Jeanne Hachette, libre de toute occupation, au prix de 8000 €.

(par 39 voix pour, 2 voix contre : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN et 4 abstentions : Mme OUABBAS, LE FRANC, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

50/ EMET un avis favorable au projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) par affaissements et effondrement de terrain liés à la présence de carrières, assorti des réserves suivantes :

- Que des garanties soient apportées sur les modalités et les délais de modification et de révision du PPRN, afin qu'il n'entrave pas la réalisation de projets d'aménagement public futurs ;
- Qu'à ce titre soit inscrite une clause de revoyure du document à minima tous les 8 ans ;
- Que soient autorisés, en zones d'aléas forts et très forts, les projets de valorisation des carrières présentant un intérêt patrimonial, historique ou culturel, sous réserve qu'ils restent compatibles avec les enjeux de sécurité.

(par 43 pour et 2 abstentions : Mme HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} février au 21 mars 2025.

(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 0h05

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU